

Direction des transports terrestres

**Décision du 1^{er} décembre 2004 portant modification
de la délégation de signature (PRM)**

NOR : *EQUT0410442S*

La directrice interrégionale de Voies navigables de France,
Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;
Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991 ;
Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports ;
Vu le décret 60-1441 du 26 décembre 1960, modifiée, portant statut de Voies navigables de France ;
Vu le décret du 15 janvier 2004 nommant M. Janin (Guy), directeur général de Voies navigables de France ;
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003 portant autorisation de délégation de pouvoir du président au directeur général en matière de marchés ;
Vu la décision du 16 janvier 2004 portant délégation de pouvoir du président du conseil d'administration de VNF au directeur général de Voies navigables de France ;
Vu l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2003, nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil hors classe, chef du service de la navigation de la Seine ; directrice interrégionale de Voies navigables de France ;
Sur proposition de la secrétaire générale, affaires générales du service navigation de la Seine,
Décide :
L'article 4 de la décision du 27 avril 2004 donnant délégation de signature pour l'exercice de la compétence de personne responsable des marchés, est modifiée comme suit :
Le nom de M. Sébastien (Charly) est remplacé par celui de M. Gaber (Jean), ingénieur des TPE.

M.-A. Bacot